

Séance du 29 Mars 2017

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 23/03/2017

Date d'affichage : 04/04/2017

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis, ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient absentes : Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile.

M. ALLIX, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la séance du 22 février 2017. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Location du Cabinet de soins : modification du bail (visa 31/03/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mme PORÉE Martine, infirmière et colocataire du Cabinet de soins, l'informant de sa cessation d'activité au 31 mars 2017. De ce fait, Mme Marina BIGOT reste seule locataire à compter du 1er avril 2017.

Un avenant au bail professionnel doit être rédigé en ce sens afin de prendre en compte cette modification. Les autres conditions du bail restent inchangées (montant du loyer, règlement, révision, ...).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant au bail et tout autre document concernant cette affaire.

II. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2015 (visa 31/03/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un rapport doit être présenté chaque année sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année précédente.

M. le Maire présente ledit rapport en apportant des compléments d'information : le prix du m³ d'eau reste inchangé, le volume facturé est en légère augmentation tout comme le nombre d'habitants desservis et le rapport annuel du SATÈSE montre que l'eau épurée est de bonne qualité.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport relatif à l'année 2015, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

III. Indemnité de fonctions des élus (visa 31/03/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mme ROUSSEL, Receveur de la Trésorerie de Marigny, l'informant qu'il est souhaitable de reprendre une délibération concernant les indemnités des élus, étant donné que l'indice brut terminal a changé au 1er janvier dernier et qu'il doit à nouveau changer au 1er janvier 2018.

Afin de ne pas être obligé de statuer à chaque modification, Mme ROUSSEL conseille de statuer sans

faire référence à un indice précis.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération du 20/01/2016 fixant les indemnités du maire et des adjoints (31% de l'indice brut terminal pour le maire et 8% de l'indice brut terminal pour les adjoints),

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les indemnités de fonction des élus seront calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

IV. Indemnités kilométriques des agents recenseurs (visa 31/03/2017)

M. BELLÉE se retire des débats,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les agents recenseurs ont effectué un grand nombre de kilomètres lors du recensement de la population en janvier et février 2017 : tournée de reconnaissance, dépôt et récupération des documents.

Afin de dédommager les agents recenseurs, et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer :

- à Mme Valérie BELLÉE, agent recenseur du district n°1, la somme de 150.50 € (430 km à 0.35 € selon barème) ;

- à Mme Stéphanie BALLON, agent recenseur du district n°2, la somme de 150 € (600 km à 0.25 € selon barème).

V. Multi-commerce de proximité : consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) (visa 31/03/2017)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance de septembre 2016, il avait été décidé de ne pas donner suite à la consultation de maîtrise d'œuvre et de se tourner vers une recherche d'AMO. En effet les coûts de maîtrise d'œuvre annoncés étaient d'environ 20 000 €.

Afin de relancer ce projet, il serait bon de procéder à une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dès que possible.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire ou les adjoints à faire une consultation pour une AMO et à signer tout document relatif à cette affaire.

VI. Subventions communales

M. le Maire propose les subventions communales qui seront allouées aux associations. Une augmentation de 2 % est appliquée.

Le Goujon Carantillais : 255 € ; Société de Chasse Carantilly – Cametours : 305 € ; ACPG / CATM : 200 € ; Cercle de l'Amitié : 260 € ; Comité des Fêtes : 1 020 € ; La Patriote : 305 € ; L'Etrier : 205 € ; Amicale des Pompiers de Marigny : 65 € ; Fleurs de la Mémoire : 20 €

VII. Présentation des budgets

M. le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 22 mars : les comptes administratifs de 2016 lui ont été présentés. Elle a également travaillé sur les prévisions des comptes 2017 chapitre par chapitre.

M. le Maire présente les grandes lignes 2017, tout en regrettant que les dotations de l'état ne soient toujours pas connues à ce jour. Il en est de même pour les allocations de compensation de St-Lô Agglo. Le vote du budget de cet EPCI sera voté lundi 3 avril : les chiffres devraient être connus à l'issue.

Les investissements feront l'objet d'un arbitrage lors du vote définitif du budget primitif. Les projets seront retenus en fonction de la capacité d'autofinancement de la commune.

Le budget assainissement devra être voté pour deux mois, L'agglo ne le reprenant qu'à compter du 3 mars 2017. Le temps passé par le personnel communal sera facturé à l'Agglo.

Nous attendons les taux des taxes votés par Saint-Lô Agglo : elles détermineront notre position sur une augmentation possible de celles de la commune mais sans impact pour les ménages. Une simulation sera faite par le cabinet d'étude de St-Lô Agglo dès que les taux seront connus.

Les allocations de compensation pour ce qui concerne les temps périscolaires (TAP), la médiathèque de Canisy, la voirie, l'informatique ont donné lieu à des débats entre les communes de l'ex communauté de communes de Canisy. Elles doivent trouver un terrain d'entente pour proposer une clé de répartition à St-Lô Agglo. Quelques communes font de la résistance, en particulier Bourgvallées, ce qui peut être préjudiciable pour les autres. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) fera certainement l'arbitrage.

VIII. Questions diverses

- Mme Honorine LEMERRE rapporte au CM les problèmes rencontrés par les familles concernant le fonctionnement de la cantine scolaire (manque de nourriture, facturation en retard etc...). M. le Maire lui répond que la compétence scolaire a été confiée à un syndicat. 3 conseillers municipaux siègent au conseil d'administration, dont l'un est vice-président. Ces problèmes sont de leur ressort, ce sont eux qui doivent en être saisis.

- M. Pascal BELLÉE demande que la porte du couloir de l'école soit réglée car elle est difficile à ouvrir par les enfants. M. le Maire lui répond qu'une demande d'intervention va être faite auprès de l'entreprise qui l'a montée.

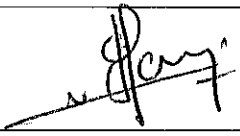
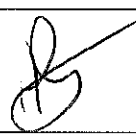
- M. Laurent LEPLEY demande si le bas-côté de la chaussée situé entre la route de la Roquevière et l'hôtel restaurant pourrait être aménagé en trottoir. M. CORON, en charge de la voirie, lui répond que ce n'est pas prévu pour le moment mais que la situation sera étudiée.

- M. Gratien ALLIX demande où en est la mise en place des grandes poubelles dans certains villages et quand les riverains seront avertis. M. le Maire lui répond que ces containers ne sont pas tous en place, qu'il attend que la commission voirie lui fournisse la liste des emplacements et des riverains qui devront les utiliser. Il enverra alors un courrier aux utilisateurs pour chaque habitation concernée.

- M. Denis BAZIN demande que chacun réfléchisse sur l'avenir du terrain "les beaux regards". Il en reparlera après le vote des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h55.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

| | |
|--|---|
| Le Maire, Pierre BOURGE  | Le Secrétaire, Gratien ALLIX  |
| Bruno CORON | Mireille LEVALLOIS Absente |
| Erik DUFORT | Cécile GOSSET Absente |
| Malika LEDOUX | Honorine LEMERRE |
| Nadège PAISANT | Stéphanie CANTO |
| Pascal BELLÉE | Laurent LEPLEY |
| Denis BAZIN | André BOURGÈS |